



## **Les Membres du RASED**

**Enseignantes spécialisées**  
**chargées de l'aide à**  
**dominante pédagogique (E)**

Pour nous contacter ,

Hélène ALBERT

Ecrire à :

Christelle CAVENEL

**RASED**  
Ecole Ledreux  
66 rue Saint Nicolas  
78600 Maisons-Laffitte

**Enseignante spécialisée**  
**chargée de l'aide à**  
**dominante rééducative (G)**

Catherine KOCTUBA

Téléphoner au :

**Psychologue**

01.34.93.11.29  
(répondeur)

**de l'Education Nationale**

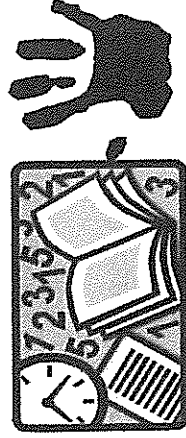
Marie-Thérèse DENARDI

# **Réseau d' Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté**

Réseau de la circonscription du Vésinet  
Secteur :  
Maisons-Laffitte, Le Mesnil-Le-Roi

Un réseau d'Aides Spécialisées est un service du Ministère de l'Education Nationale mis en place dans les écoles pour aider les enfants en difficulté et prévenir les inadaptations.

Le réseau peut intervenir dans les écoles maternelles et élémentaires des communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-Le-Roi



Les personnels du Réseau d'Aides Spécialisées sont chargés de la prévention et de l'aide aux enfants rencontrant des difficultés dans les apprentissages et la vie scolaire.

Les enseignantes chargées de l'aide à dominante pédagogique E ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève :

- à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages,
- à maîtriser attitudes et méthodes de travail,
- à prendre conscience de ses progrès par l'expérience de la réussite.

Leur aide est à différencier du soutien pédagogique apporté par l'enseignant de la classe.

L'enseignante chargée de l'aide à dominante rééducative G accompagne l'enfant vers une meilleure adaptation à l'école, et facilite l'efficacité dans les apprentissages, la restauration du désir d'apprendre et l'estime de soi.

La psychologue de l'Education Nationale participe à la recherche de solutions aux problèmes de l'enfant dans le cadre de l'école ou quand c'est insuffisant elle peut proposer des aides à l'extérieur.

Le réseau d'Aides Spécialisées peut intervenir à la demande des enseignants, des parents ou des enfants.

Lorsque les difficultés ne peuvent être prises en charge par le RASED, il peut aider à la recherche de solutions extérieures adaptées.

La collaboration de l'enseignant et des parents de l'enfant est nécessaire.

Dans tous les cas l'adhésion de l'enfant est indispensable.

Si cette collaboration débouche sur une aide pédagogique ou sur un projet rééducatif, l'enfant participera le temps nécessaire à une ou plusieurs séances hebdomadaires individuellement ou en petit groupe sur le temps scolaire.

Le Réseau d'Aides Spécialisées peut aussi intervenir pour des observations et des aides en classe, des décloisonnements, en concertation avec les enseignants.